

**APPEL A PROJET LARGE GRANTS
OUTREACH du 31 Octobre 2018
Hôtel PANORAMA**

Séance de Questions - réponses

I- Questions sur l'appel :

- 1- *Le promoteur peut-il de nouveau soumettre dans une zone où il est déjà intervenu en Small Grant ?***
Le promoteur peut très bien soumettre dans la zone où il est intervenu en small grant tant que le projet n'est pas redondant ou peut présenter une continuité avec le projet précédent.
- 2- *Quels sont exactement les conditions d'éligibilité ?***
Pour être éligible, les projets soumis doivent répondre aux directions stratégiques proposées dans le profil d'écosystème du CEPF ainsi qu'au budget compris entre 20 000 USD et 200 000 USD.
- 3- *Où sont exactement les ZCB éligibles pour DS1 ? une zone proche de la ZCB est-elle éligible ?***
Les ZCB éligibles pour DS1 sont regroupées dans les paysages de : Kirindy Mangoky, Mikea, Menabe, Extême Nord, Nord-Ouest, Littoral Est, Hautes Terres Centrales, Autres sites (Barren Islands, Beanka NPA, Tsimembo Manambolomaty-Bemanba Complex NPA), et toutes les ZCB Comores.
- 4- *Existe-t-il un nombre minimum de partenaires pour pouvoir soumettre à l'appel ?***
Il n'existe pas de nombre minimum de partenaires pour pouvoir soumettre à l'appel.
- 5- *Si un projet a été jugé inéligible lors d'un ancien appel de Tany Meva, peut-on le soumettre de nouveau dans cet appel Large Grants en rectifiant le projet avec les recommandations qui ont été émises ?***
Le projet est tout à fait éligible à condition de respecter toutes les recommandations.
- 6- *Chaque ZCB doit-il avoir obligatoirement un gestionnaire pour les conditions de partenariat ?***
Les ZCB n'ont pas obligatoirement un gestionnaire. Le promoteur peut très bien soumettre son projet dans des sites orphelins.
- 7- *Les critères d'éligibilité prennent-ils en compte l'ancienneté du promoteur ? (Date de création).***
L'ancienneté du promoteur n'est pas du tout un critère d'éligibilité dans cet appel LG.
- 8- *Les ZCB sont exactement au nombre de 38 ou 39 ?***
Les ZCB sont au nombre de 38.
- 9- *Pouvez-vous expliquer ce qu'on entend par personnalité juridique indépendante de tout acteur gouvernemental ?***
Cela signifie que les entreprises ou institutions appartenant à l'Etat sont éligibles uniquement si elles peuvent établir clairement qu'elles disposent d'une personnalité juridique indépendante de toute agence gouvernementale ; ont le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés ; et peuvent établir clairement qu'elles ne peuvent pas revendiquer une immunité souveraine.
- 10- *Les priorités d'investissement sont-elles facultatives ou doit-on tous les considérer dans la formulation du Projet ?***

Les priorités d'investissement ne sont pas facultatives. Sous la Direction Stratégique choisie, le projet doit adresser au minimum une des priorités d'investissement.

11- Le projet peut-il inclure plusieurs ZCB ?

Le projet peut toucher plusieurs ZCB car le profil écosystème considère l'approche paysage. Toutefois, le promoteur ne peut pas soumettre à plusieurs projets dans plusieurs ZCB mais uniquement à **un seul projet** dans un paysage touchant plusieurs ZCB.

12- Pouvez-vous nous donner le calendrier de notification, du premier décaissement, de la signature du contrat ?

La notification, le premier décaissement et la signature du contrat auront lieu 6 mois au plutôt après la clôture de l'appel.

13- Le co-financement est-il exigé ?

Le co-financement n'est pas obligatoire.

14- Le critère d'éligibilité ou de faisabilité exige-t-il un business plan ? Qu'en est-il de l'accompagnement des promoteurs en montage de projet ?

Le business plan n'est pas exigé dans l'étude de faisabilité. Toutefois, cela est nécessaire lors de la mise en œuvre du projet durant laquelle l'équipe RIT-MADIO peut appuyer et accompagner les promoteurs en montage de projet.

15- Pouvez-vous nous expliquer vos critères d'évaluation ainsi que votre système de notation ?

Les critères d'évaluation reposent sur l'étude d'éligibilité et de faisabilité suivant un système de notation par rapport à la capacité opérationnelle du promoteur, la pertinence et la cohérence du projet, la durabilité et le rapport coût-efficacité.

16- Quelles différences dans les critères d'évaluation entre les Small et Large Grant ?

Les critères d'évaluation sont les mêmes pour les Small et Large Grant sauf que la soumission au Large Grant doit être obligatoirement en ligne via ConsevationGrant.

17- Le promoteur peut-il soumettre en tant que consortium ?

Le promoteur peut très bien soumettre un seul projet en tant que consortium.

18- Les projets soumis doivent-ils répondre simultanément aux trois DS ou individuellement ?

Les projets soumis peuvent répondre à l'une ou à toutes les DS simultanément.

19- Quand vous parlez de « régional » dans DS3, s'agit-il de régional au niveau de Madagascar uniquement ou régional au niveau de l'Océan Indien ?

Le terme « régional » dans DS3 concerne plutôt « Régional » au niveau de l'Océan Indien : incluant donc toutes les zones éligibles dans les îles de l'Océan Indien dont Madagascar, Maurice, Seychelles et Comores.

A noter que pour Maurice et les Seychelles, le tableau 7 (Zones Géographiques Eligibles) précise maintenant que « DS2 et DS3 ne sont pas soumis à des restrictions géographiques ».

20- Qu'entendez-vous par « nouveaux professionnels de conservation » ?

Les « nouveaux professionnels de conservation » sur DS3 concernent surtout l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels et organisations spécialisés en la conservation suite au renforcement de capacité de la société civile et en soutenant par des subventions la formation technique et pratique.

21- Peut-on soumettre un projet déjà inscrit dans le PCD ou PRD ?

Le projet est d'autant plus intéressant s'il répond également aux besoins de la communauté pour le développement local, notamment son inclusion dans le PCD ou PRD, mais doit également répondre à la grande problématique en matière de conservation de la biodiversité dans la zone.

22- Qu'en est-il de votre outreach dans les autres régions de Madagascar ?

Pour cet appel Large Grants, à défaut de temps, l'outreach a été regroupé uniquement à Tananarive. Toutefois, l'invitation a été diffusée dans les journaux officiels.

II- Questions sur Conservation Grant (CG):

1- Quel est le taux de dollar à utiliser ?

Considérer le taux lors de votre montage de projet en se basant sur le cours réel en vigueur selon le taux publié par la Banque Centrale de Madagascar

2- Peut-on faire l'acquisition de bien mobilier comme les véhicules ?

Si ce sont des mobiliers et équipements, l'acquisition est autorisée mais merci d'évaluer quand même la proportion Fonctionnement # Activité

3- Le CG est-il imprimable ou doit-on le compléter uniquement en ligne ?

La LOI sur CG n'est pas imprimable et uniquement à compléter en ligne

4- La limite de financement à 200 000 \$ inclut-elle le cofinancement ? Comment se présente l'apport bénéficiaire dans le CG ? Dans quelle rubrique l'insère-t-on ?

La limite de financement de 200.000 USD constitue uniquement le montant du financement demandé auprès de CEPF. Lors du remplissage du LOI, on ne demande que la répartition du budget selon les grandes lignes budgétaires de CEPF. Ce n'est qu'au moment où l'on demande le budget détaillé qu'il faut mettre une colonne à part pour les autres co-financements ou apport du bénéficiaire

5- Si nous rencontrons un problème de coupure de connexion ou de délestage, le CG procède-t-il à une sauvegarde automatique?

Le sauvegarde des données sur CG est automatique. Tant que le LOI n'est pas « soumis », on peut toujours y accéder et modifier selon les besoins

6- Pouvez-vous nous donner plus de précision concernant l'Assurance et les frais bancaires ?

Bien souvent, les soumissionnaires oublient d'insérer de prévoir les Frais bancaires et / ou assurance si besoin, or ceci constitue une dépense tout au long de la mise en œuvre du projet. Pour les assurances, ceci pourrait être assurance des parcs roulants ou assurance vol et incendie des matériels et équipement ou assurance santé des personnels. Mais il est au soumissionnaire de décider la pertinence de ces types d'assurances à déclarer

7- Le réaménagement budgétaire peut-il être accordé dans ce large grant?

Comme c'est encore au niveau de la phase de soumission, on sollicite les soumissionnaires de bien étudier leur budget à proposer avant la soumission. Le réaménagement budgétaire ne pourrait être effectué qu'après l'analyse du Directeur de subvention dans la phase analyse de faisabilité, si ce dernier juge que c'est vraiment utile

8- Le Consultant permanent est-il inséré dans la rubrique des salariés ?

Sont inclus dans la ligne « Salaire et avantages » toutes personnes oeuvrant sur le projet mais qui sont salarié direct de l'organisme.

Toute personne physique ou morale portant un titre de consultance, permanent ou non, sont à imputer dans la ligne « Services Professionnels »

9- **Si un consortium de promoteurs soumet à l'appel, chaque promoteur dans ce consortium** peut-il encore soumettre individuellement un autre projet ?
Tant que le projet n'est pas redondant, tous les promoteurs peuvent soumettre bien qu'il y a une soumission d'un consortium incluant ce promoteur.

10- **Quelle est l'écart ou la marge acceptable entre le montant global prévisionnel et le montant réel de mise en œuvre ?**
Il n'y a pas de règle d'une marge prédéfinie mais il faut que le budget proposé soit bien ficelé et relate la vérité de prix pour que cela ne soit pas surestimé ou sous-estimé.

La réunion d'information a été clôturée à 12h.